

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**Commune de Souffelweyersheim**

1 place du Général de Gaulle
67460 SOUFFELWEYERSHEIM
Téléphone 03.88.20.00.12
Télécopie 03.88.20.50.64

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 6 Novembre, le Conseil d'Administration du CCAS de Souffelweyersheim s'est réuni en session ordinaire en salle des mariages à la Mairie de Souffelweyersheim sous la présidence de Madame Myriam JOACHIM, Vice-Présidente du Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

*Date de la convocation dématérialisée adressée par Mme Myriam JOACHIM, Vice Présidente :
Mercredi 30 novembre 2024*

Nbre d'élus au Conseil d'Administration : 15	
Élus en fonction : 15	Élus absents : 4
Élus présents : 11	Élus absents ayant délégué leur droit de vote : 0

Secrétaire de séance : M. Martial GERHARDY

Présents :

Mme Myriam JOACHIM, M. Martial GERHARDY, Mme Nadia THOMAS, M. Sabin MUNTEAN, Mme Béa KLEIN, Mme Francine LALLIER, M. Paul TEDESCHI, Mme Mireille MATTER, M. Jacques BRETON, Mme Monique WAMSLER, M. Laurent REYMANN.

Absents sans donner de mandat :

M. Pierre PERRIN
M. Patrick KURTZ
M. Jacques BOEHRINGER
Mme Fanny GOURDIN.

RECONDUCTION DE L'ÉVÈNEMENT ET ORGANISATION D'UN REPAS FESTIF :

Il est proposé de reconduire la fête des aînés à l'Espace Culturel des Sept Arpents à Souffelweyersheim le dimanche 15 décembre 2024.

Pour cette occasion, il est suggéré d'organiser le traditionnel repas destiné aux aînés à partir de 71 ans avec leur conjoint et d'autre part d'offrir un colis aux aînés ne pouvant participer à ce repas festif.

CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE REPAS FESTIF :

Les membres du Conseil d'Administration sont amenés à se prononcer sur le choix du fournisseur selon les critères d'un repas festif, servi sur assiette :

- la qualité
- la quantité
- le prix

CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE COLIS :

Les membres du Conseil d'Administration sont amenés à se prononcer sur le choix du fournisseur pour un colis « individuel » destiné aux personnes seules et un colis « couple », selon les critères de jugement, à savoir :

- la qualité
- la présentation de l'ensemble
- la quantité
- le prix

Au vu de ces éléments, les membres du Conseil d'Administration sont invités à délibérer sur :

- la reconduction de la fête des aînés
- l'organisation d'un repas festif
- l'attribution de colis aux aînés ne pouvant pas participer à ce repas,

Le Conseil d'Administration,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1611-6 ;

VU le Code de la commande publique ;

après en avoir délibéré, à l'unanimité

ÉMET

- ***un avis favorable à la reconduction de la fête des aînés le dimanche 15 décembre 2024 et à l'organisation d'un repas festif pour les aînés à partir de 71 ans avec leur conjoint ;***
- ***un avis favorable à l'attribution d'un colis pour les aînés conviés et ne pouvant pas participer au repas festif ;***

PREND ACTE

- ***du choix du prestataire pour le repas festif des aînés à partir de 71 ans participant à la fête le dimanche 15 décembre 2024, à savoir : Du Côté Traiteur.***

➤ du choix du prestataire pour les colis festifs, destinés aux aînés à participer à la fête le dimanche 15 décembre 2024, à savoir : Valette.

Pour extrait conforme.

Souffelweyersheim, le 8 Novembre 2024

Secrétaire de séance

Vice-Présidente

Martial GERHARDY

Myriam JOACHIM



A handwritten signature in black ink, appearing to read "M Gerhardy", written over a horizontal line.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Myriam Joachim", written over a vertical line.

Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT :
Publication numérique faite le 08/11/2024